

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 12 février 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT (11-2024)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°07-2019 du 25 janvier 2019, le conseil municipal avait retenu le maître d'œuvre Prima Ingenierie pour desservir en assainissement le quartier Saint Jean, la route de Jézeau et le centre de vacances Oxygers. Les travaux d'extension du réseau ne concernent plus la route de Jézeau mais le quartier Saint Jean, le quai de la Neste et le centre Oxygers.

Le montant du marché était de 8 450€ HT correspondant à une enveloppe de travaux de 130 000€ HT. Or la nouvelle estimation de travaux s'élève à 300 000€ HT ce qui porte le nouveau forfait de rémunération de Prima Ingenierie à 19 500€ HT, soit une augmentation de 11 050€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 11 050€ HT portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 19 500€ HT.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE
Maire d'Arreau